



Construction en zone inondable

Par **Cassiopee**, le **06/05/2011** à **12:49**

Bonjour,

Nous sommes en zone inondable donc aucune possibilité de construire une maison. Ce que nous comprenons très bien.

Seulement nous avons un grand bâtiment de 100m² au sol d'une hauteur suffisante pour réaliser un étage si on réhausse la toiture de moins d'un mètre.

Notre idée serait de faire un appartement en hauteur à l'étage uniquement (type zone refuge), soit à plus 2 mètre au dessus du sol.

Sachant qu'on laisserait le bas comme c'est aujourd'hui, afin de ne pas prendre de risque en cas d'inondation et l'eau pourrait continuer "son chemin"

Pour info sur le cadastre le bâtiment est en jaune foncé comme la maison de mes beaux-parents qui touche ce même bâtiment.

Pensez vous qu'on nous autorisera à faire ça ? ou sinon qu'est ce qu'on risque si on n'a pas de permis, sachant que nous n'avons pas de voisins de proximité.

Merci de vos réponses.